LE CNM VENT DEBOUT CONTRE L'ORDONNANCE UTN

La commission permanente du Conseil national de la montagne s'est réunie au Fort des Rousses (Jura), le 7 avril, sous la présidence du député des Hautes-Alpes Joël Giraud. Parmi les temps forts, on relève l'unanimité des membres de la commission pour condamner le projet d'ordonnance sur la suppression des unités touristiques nouvelles (UTN).

Cette réunion décentralisée avait à son ordre du jour la présentation des conclusions des quatre groupes de travail thématiques chargés d'identifier les mesures destinées à alimenter le projet de loi de l'acte II de la loi Montagne, mais également de formuler un avis sur le projet d'ordonnance relatif au remplacement des actuelles unités touristiques nouvelles (UTN) par des unités touristiques structurantes (UTS) ou bien locales (UTL) intégrées aux documents locaux d'urbanisme.
Relevant que le Conseil national de la transition écologique (CNTE, ex CNPN) a eu la primeur de la première rédaction et a ainsi pu rendre un avis le 16 février, tandis que la commission permanente n'a pu en prendre connaissance que le 25 mars à la suite d'une présentation d'intentions début décembre, et pointant que manifestement ce projet dépassait à de nombreuses reprises le mandat qui avait été confié à l'exécutif par la loi, la commission permanente a décidé à l'unanimité de rendre un avis négatif à son sujet. Elle a donc adopté une motion où elle déclare rejeter le projet d'ordonnance et demande que le débat sur cette question essentielle pour le secteur du tourisme en montagne soit renvoyé à celui du projet de loi sur l'acte II de la loi Montagne.

Mairie-conseils fête ses 25 ans

À l'occasion de son quart de siècle d'existence, le service d'intérêt général et gratuit de la Caisse des dépôts (CDC) livrait le 30 mars à Paris une vision renouvelée de ses missions à l'égard d'une ruralité en pleine mutation.

Créé il y a vingt-cinq ans par Robert Lion, et destiné à l'information des collectivités territoriales du monde rural, Mairie-conseils compte aujourd'hui quelque 15 000 communes et 2 000 intercommunalités utilisatrices. À l'occasion de cet anniversaire, fêté en présence notamment du président de l'Association des maires de France (AMF), Jean-François Baroin, et du ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, était organisée au siège parisien de la CDC une journée de réflexion autour du thème de « La réorganisation territoriale face aux transitions démographiques, numériques, écologiques et énergétiques ».
Dans ce cadre, Jean Viard, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), a dressé un état de notre société et de ses territoires en pleine mutation, et a établi le constat que les métropoles constituent aujourd'hui des pôles incontournables de la mondialisation (parce que producteurs de richesses et d'innovations) à partir desquels il nous faut inventer des liens pertinents avec leurs périphéries pour répondre aux nouvelles aspirations des citoyens.
À l'avenir, Mairie-conseils entend élargir son champ d'action (le service jusqu'ici réservé aux communes de moins de 3 500 habitants s'ouvre aux communes de moins de 10 000 habitants), notamment en se décentralisant dans les directions régionales du réseau de la CDC, afin d'intensifier son action d'appui à l'investissement et à l'ingénierie des collectivités et de retrouver une dynamique d'expérimentation qui confirme sa vocation de laboratoire de solutions au service des territoires.

L'équipe de Mairie-conseils comprend une douzaine de collaborateurs sous la direction de Brigitte Berthelot.

DR

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LINKY ?

Depuis décembre 2015, pour se conformer à une réglementation de l'Union européenne imposant le déploiement de dispositifs individualisés de compteurs communicants (1), ERDF installe de nouveaux compteurs intelligents, baptisés Linky, sur l'ensemble de son réseau. Le temps d'équiper les 35 millions de foyers abonnés, cette action devrait s'étaler jusqu'en 2021 (fin 2018 pour la métropole). Son coût global estimé à 5 milliards d'euros restera à la charge de l'opérateur mais il devrait être largement compensé par les économies générées.
Selon une étude du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sur ce type de compteurs dans les pays qui en sont dotés (Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni), la connaissance détaillée des consommations permet d'intégrer les énergies renouvelables dans le mix énergétique dès que cela est possible. La production électrique est ainsi optimisée, les coûts de relevés pratiquement effacés – l'obligation de contrôles réguliers subsiste – et chaque foyer voit sa facturation baisser de 23 % en moyenne, ce qui représente une économie de 90 euros environ par an.
Sensibles aux critiques et aux craintes de certains groupes de consommateurs, telles que le danger d'exposition aux ondes, le risque d'incendies spontanés ou encore la possibilité d'atteinte à la vie privée, plusieurs communes ont adopté des arrêtés signalant leur opposition à l'installation de compteurs Linky sur leur territoire (principalement en Gironde et en Seine-et-Marne).

ERDF

D'ici fin 2018 la totalité de la métropole devrait être équipée.

Outre le fait que les compteurs Linky n'utilisent que du courant porteur en ligne (CPL) bas débit, une technologie largement éprouvée depuis les années 1950, une étude juridique commandée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) conclut que les collectivités ne sauraient s'opposer valablement à la pose de compteurs Linky. En effet, la loi sur la transition énergétique (LTE) de 2015 impose clairement leur déploiement.
Tout arrêté municipal cautionnant le refus d'installation des compteurs Linky pourrait donc être considéré comme « une faute contractuelle », puisqu'il empêcherait ERDF d'exécuter son service dans les conditions prévues par la loi, ou bien comme « un excès de pouvoir » faute de risque suffisamment grave et établi avec certitude.

(1) Un compteur communicant enregistre la consommation du logement et transmet à distance l'information au gestionnaire du réseau.

LA MONTAGNE QUASI ABSENTE DES ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS

Comme le laissait entendre le programme, cette troisième édition des Assises nationales des risques naturels, qui s'est tenue à Marseille les 22 et 23 mars, a laissé (temporairement ?) de côté les risques naturels spécifiques à la montagne. Elle a en effet accordé une priorité marquée aux inondations et au risque sismique.
Dans son allocution, la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ségolène Royal, à la lumière des inondations mortelles de la Côte d'Azur en octobre 2015, a souligné les lacunes de nombre de mesures de prévention des catastrophes naturelles, et affirmé son intention de renforcer la culture du risque afin d'éviter de voir se reproduire de telles catastrophes. La ministre a ainsi annoncé le déclenchement d'une campagne d'information préventive massive spécifique aux départements littoraux de l'arc méditerranéen, qui aura pour but d'anticiper la saison cévenole de l'automne prochain.

DR

Le risque inondations accapare depuis l'origine des Assises, l'essentiel des débats.